ESTIMATES

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2001

Canada

Improved Reporting to Parliament
Pilot Document

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2001

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/62-2001
ISBN 0-660-61716-1

102-01194/

Foreword

In the spring of 2000 the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting of results through ministers to Parliament and citizens. Earlier this year, departments and agencies were encouraged to prepare their reports following certain principles. Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on results – benefits to Canadians – not on activities. It sets the department's performance in context and associates performance with earlier commitments, explaining any changes. Supporting the need for responsible spending, it clearly links resources to results. Finally the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance of the organization according to the principles outlined above, and provide comments to the department or agency that will help it in the next cycle of planning and reporting.

This report is accessible electronically from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp
Comments or questions can be directed to this Internet site or to:
Results Management and Reporting Directorate
Treasury Board Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario, Canada
K1A 0R5
Tel.: (613) 957-7167 – Fax: (613) 957-7044

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada

Performance Report

For the
period ending
March 31, 2001

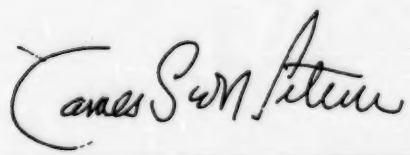

James Peterson
The Secretary of State
(International Financial Institutions)

Table of Contents

Section 1: Message from the Minister 3

Section 2: Strategic Context 4

2.1 OSFI's Mission 4
2.2 Mandate and Objectives 4
2.3 Role, Responsibilities and Organization 5

Section 3: Performance Accomplishments 6

3.1 Supervision of Financial Institutions and Pension Plans 6
3.1.1 Context and Background 6
3.1.2 Outcomes Achieved – The difference made on behalf of Canadians, lessons learned and any adjustments being made 6
3.2 Provision of Actuarial and Other Services to the Government of Canada 14
3.2.1 Context and Background 14
3.2.2 Outcomes Achieved – The difference made on behalf of Canadians, lessons learned and any adjustments being made 14

Section 4: Financial Tables 16

Financial Table 1: Summary of Voted Appropriations 16
Financial Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 17
Financial Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 18
Financial Table 4: Revenues 18
Financial Table 5: Capital Spending by Business Line 19
Financial Table 6: Contingent Liabilities 19

Section 5: Other Information 20

Section 1: Message from the Minister

The Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) exists primarily to safeguard policyholders, depositors and private plan members from undue loss. It advances and administers a regulatory framework that contributes to public confidence without unduly restricting the competitiveness of the regulated entities. A secondary function is to provide actuarial and other services to the Government of Canada.

In addition to its regulatory work, OSFI formulates supervisory strategies to respond to key risk factors and identifies and assesses the emerging risks created by changing technological and market conditions and takes appropriate action as necessary.

OSFI also provides actuarial and other services to the Government of Canada, unrelated to its supervisory mandate. In order to carry out this responsibility effectively, a separate operating unit, the Office of Chief Actuary (OCA), has been created. A Consultation Committee, made up of clients of the OCA and chaired by the Superintendent, oversees its administration.

Since OSFI's regulatory and supervisory activities are funded entirely by assessments and fees collected from financial institutions and pension plans, any cost increase for these activities would not be borne by taxpayers. However, OSFI is mindful of the financial burden on the regulated entities and is committed to full and open dialogue with its stakeholders on the costs and benefits of its work.

Section 2: Strategic Context

2.1 OSFI's Mission

> We are the primary regulator of federal financial institutions and pension plans. Our mission is to safeguard policyholders, depositors and pension plan members from undue loss. We advance and administer a regulatory framework that contributes to public confidence in a competitive financial system. We also provide actuarial services and advice to the Government of Canada.
>
> We are committed to providing a professional, high-quality and cost-effective service.

2.2 Mandate and Objectives

OSFI's primary mission is the safeguarding of policyholders, depositors and pension plan members from undue loss. OSFI does this by advancing and administering a regulatory framework that contributes to public confidence in the financial system. In doing so, OSFI strives to ensure it does not unduly impede institutions from competing effectively. In accomplishing its mission, OSFI is committed to providing a professional, high-quality and cost-effective service.

Five key objectives are derived from OSFI's mission:

Public confidence - contribute to public confidence by enhancing the safety and soundness of the Canadian financial system through the evaluation of system-wide risks and promotion of sound business and financial practices.

Safeguard from undue loss - identify institution-specific risks and trends, and intervene in a timely manner to minimize losses to policyholders, depositors and pension plan members.

Cost-effectiveness - maintain a full and open dialogue with our stakeholders on the costs and benefits of our work.

Competition - fulfil our regulatory mandate having due regard for the need to allow institutions to compete effectively.

Quality - provide a high-quality service by giving employees the tools and professional development to meet the challenges of a rapidly changing environment.

2.3 Role, Responsibilities and Organization

OSFI supervises and regulates all banks in Canada, and all federally incorporated or registered trust and loan companies, insurance companies, cooperative credit associations, fraternal benefit societies and pension plans. It was established in 1987 by an Act of Parliament, the *Office of the Superintendent of Financial Institutions Act*.

OSFI also provides actuarial advice to the Government of Canada. It conducts reviews of certain provincially chartered financial institutions by virtue of federal-provincial arrangements or through agency agreements with the Canada Deposit Insurance Corporation (CDIC).

OSFI derives powers from and is responsible for administering the following legislation:

- *Bank Act*
- *Trust and Loan Companies Act*
- *Cooperative Credit Associations Act*
- *Insurance Companies Act*
- *Pension Benefits Standards Act, 1985.*

Each of these Acts sets out the rules for the structure and operation of federally regulated financial institutions and standards for pension plans. The various Acts address the unique aspects of the industry sector each governs, but are designed to be consistent with each other.

OSFI is organized into four sectors: Supervision, Regulation, Specialist Support and Corporate Services. The organization employs over 400 people in offices located in Ottawa, Montreal, Toronto and Vancouver.

OSFI is funded mainly through asset-based, premium-based or membership-based assessments on the industry and a modified user-pay program for selected services. A small portion of OSFI's revenue is derived from the Government of Canada for actuarial services relating to the Canada Pension Plan, the Old Age Security Plan, the Canada Student Loan Program and various public sector pension and benefit plans.

Section 3: Performance Accomplishments

3.1 Supervision of Financial Institutions and Pension Plans

3.1.1 Context and background

Over the past several years, there has been major growth in the financial sector as assets within the system increased substantially and off-balance sheet assets, including assets under management, grew even more rapidly. Realignment continued in the sector as banks acquired the last of the large trust companies, banks and life insurance companies continued to diversify by moving aggressively into wealth management, and life insurance companies grew their stable of annuities and other banking-type products. Banks also grew their trading operations and proprietary trading became more significant as a source of banking income. Although the government turned down two proposed mergers of major banks, increasing concentration occurred in the banking, life insurance, and property and casualty insurance sectors as a result of a steady flow of smaller mergers and acquisitions and selective rationalization of business lines.

3.1.2 Outcomes Achieved – The difference made on behalf of Canadians, lessons learned and any adjustments being made

3.1.2.1 Public Confidence - *contribute to public confidence by enhancing the safety and soundness of the Canadian financial system through the evaluation of system-wide risks and promotion of sound business and financial practices.*

OSFI is just one of several government agencies that play an important role in contributing to confidence in the Canadian financial system. OSFI contributes to confidence by being an effective regulator and by being effective at identifying and dealing with institution and system wide risks. Confidence is also influenced by internal and external factors beyond the direct control of any of these agencies. So, while we do track public confidence, we also look for smaller, usually less direct, measurements to determine OSFI's performance.

As well as surveys tracking overall public confidence levels, OSFI has been conducting surveys of senior executives in the financial sector, including those working at financial institutions and professionals serving the financial sector.[1] The survey conducted in 2000 showed improvement in most categories over a survey conducted two years earlier. It confirmed that OSFI is a well-respected regulator and seen as competent in carrying out its current responsibilities.

---

[1] Both survey results are available on OSFI's website at www.osfi-bsif.gc.ca.

The Office of the Auditor General (OAG) performed an update review in early 2000 to assess OSFI's progress in responding to recommendations from previous OAG special examinations. The Auditor General concluded in his October 2000 Report that OSFI had made good progress in addressing all recommendations.

Board of Advisors

In June 2000, OSFI established an Advisory Board to advise the Superintendent on issues related to OSFI's internal operations and general accountabilities. They also have a role in providing feedback on and reviewing OSFI's work in assessing performance. The Advisory Board is made up of seven members with a wide range of financial sector expertise and senior management and operational experience.

In its first year of operation, the Advisory Board met three times in person and once by telephone to discuss and share views on a wide array of issues, such as human resource challenges, business planning, communication strategy and emerging risks/trends in the rapidly changing financial sector. In addition, two Board sub-committees were established: one looked at how OSFI utilizes technology and the other examined OSFI's role in the regulation of capital markets. OSFI has also sought bilateral input from Board members on issues such as its *Reference Document for Assessing the Corporate Governance of Federally Regulated Financial Institutions*.

A primary objective of the Board is to provide the Superintendent with advice on appropriate plans and priorities to ensure OSFI is well positioned to meet its broad objectives. The Board has examined and commented on OSFI performance measures and has had several discussions with relevant third parties regarding OSFI's performance.

3.1.2.2 Safeguard from Undue Loss - *identify institution-specific risks and trends, and intervene in a timely manner to minimize losses to policyholders, depositors and pension plan members.*

Fundamentally, stronger and better-run institutions are safer institutions. OSFI has several reasons to be optimistic about the protection being afforded to policyholders, depositors and pension plan members. In the face of many changes that occurred in the industry, the financial institutions and pension plans supervised by OSFI generally strengthened their financial positions over this period. Virtually every bank supervised by OSFI now meets our target standards for well-capitalized banks, which exceed the minimum international standards of the Basel Committee on Banking Supervision. A similar statement can be made about the trust companies we supervise. At the end of the year, virtually every insurance company supervised by OSFI exceeded its regulatory capital target, including a reasonable "prudential cushion" above minimum capital levels. In addition to strong balance sheets, most companies in the banking/deposit-taking institution and life insurance sectors achieved record or near-record earnings during the past several years. However, results in the property and casualty insurance sector

continued to weaken, reflecting cyclical factors, as well as weak investment returns and problems specific to particular markets.

In evaluating the pension plans it supervises, OSFI looks at solvency margins as one measure of health. At the end of the year 2000, few of the plans for which OSFI is responsible had negative solvency margins and programs were in place to address these situations.

The current financial strength of the financial institutions and pension plans supervised by OSFI can be credited to Canada's strong economic performance in recent years and, of course, to the managements and governing bodies of these entities. OSFI has also played a supporting role by, for example, promoting good risk management practices and encouraging institutions to strengthen capital levels and reserves for losses. In addition, consistent with its early intervention mandate, OSFI initiated a variety of actions when it concluded institutions or pension plans were taking inappropriate risks, failing to limit or control those risks adequately, or facing potential solvency problems. These actions usually encouraged institutions and plans to address OSFI's concerns and allow for their removal from OSFI's "stages of intervention".

In 1995, OSFI initiated "guides to intervention"[2] for the institutions and pension plans that it supervises. These guides describe OSFI's system for categorizing and dealing with institutions whose financial health has become a matter of concern or possible concern to OSFI. At March 31, 2001, OSFI was responsible for supervising some 500 financial institutions and 1,200 pension plans. Of these, 40 entities appeared on OSFI's stages of intervention, with most in the first, "early-warning" stage. This is the lowest number of staged entities since the Guides to Intervention were introduced.

3.1.2.3 Competition - *fulfil our regulatory mandate having due regard for the need to allow institutions to compete effectively.*

In the survey of senior financial sector executives cited in Section 3.1.2.1, 64% responded that OSFI strikes an appropriate balance between safety and competition.

Registration and Approvals

One of the areas where OSFI monitors its balance between safety and competition is in the approval of transactions. OSFI is required to approve, or recommend that the Minister approve, many transactions by financial institutions. Over the last seven years, the number of transactions requiring approval has increased from approximately 200 per year to more than 700 in 2000-2001. The volume is continuing to grow. Included in these numbers are complex, multi-stage transactions and major undertakings such as

---

[2] The first of these, for federal deposit-taking institutions, was issued jointly with the Canada Deposit Insurance Corporation.

demutualization. OSFI has sought to accommodate the growth in this activity without increasing Registration and Approvals Division staff. It has also sought to improve the level of service and speed of turnaround by re-engineering the approval process. As part of this re-engineering program, in October 2000, OSFI initiated an eight-month pilot project to help prepare for the introduction of a streamlined system of deemed approvals that will take effect once Bill C-8 comes into force in the fall of 2001. Changes under the new legislation to help speed up approvals involve 25 corporate actions that require approval of the Superintendent as prescribed by the *Bank Act*, the *Trust and Loan Companies Act*, the *Insurance Companies Act* or the *Cooperative Credit Associations Act*.

Under the deemed approval process,[3] when institutions file an application with OSFI, the Superintendent has a maximum 30-day period to raise concerns, seek further information or indicate that there will be a delay. If none of these actions is taken, the transaction will be deemed to have been approved. The Superintendent can also explicitly approve or deny the transaction before the end of the 30-day period.

As at May 31, 2001, ninety-one applications had been tracked as if the new legislation was in place. Two-thirds of these applications were processed within 30 days. Longer processing times for the remaining applications mainly were due to delays in receiving required information from applicants, or because transactions formed part of a larger project for which a processing date beyond 30 days was requested. Results of the pilot project to-date demonstrate that OSFI is ready to administer the new deemed approval system, which will enhance the transparency of information requirements and the turnaround time in dealing with applications.

Financial Sector Policy Development

This fiscal year, OSFI devoted significant resources to the development and refinement of Bill C-8 and related regulations.

Although OSFI has consistently played a role in supporting the development of financial sector policy and the review of legislation and regulations governing federal financial institutions, it has increasingly been responsible for developing policy, legislative and regulatory proposals that relate to issues closely aligned with OSFI's mandate. This enhanced role has enabled OSFI to use its broad knowledge of financial sector issues to more effectively support government policy initiatives that can have a significant impact on how OSFI carries out its mandate.

---

[3] *A Guidance Note regarding the deemed approvals pilot project, along with an annex containing information requirements for the 21 application types evaluated during the pilot, were posted to OSFI's Web site to assist applicants.*

The new regulatory regime embodied in Bill C-8, which received Royal Assent in June 2001, is an important development in federal financial institution policy. This legislation is the result of a public policy decision to enable a more competitive environment through liberalization in several areas. During the year, OSFI's contributions to the development of the new framework included areas of policy and legislation dealing with prudential concerns.

Several initiatives, such as allowing new closely held and smaller banks, bank holding company structures and significantly expanded investment rules, could create new supervisory challenges and ultimately alter the risk characteristics of the financial sector. OSFI's responses to these challenges and its role in implementing the new legislation will be guided by its mandate, which includes recognition of the need for financial institutions to take reasonable risks so they can compete effectively. At the same time, through Bill C-8, OSFI received additional tools to deal with supervisory concerns, including the authority to remove directors and senior officers of federally regulated financial institutions and to levy administrative money penalties in specific circumstances.

3.1.2.4 Quality - *provide a high-quality service by giving employees the tools and professional development to meet the challenges of a rapidly changing environment.*

Streamlining of Guidance

Since its inception in 1987, OSFI has produced many documents as specific needs arose for reference by federally regulated financial institutions. These documents have included Guidelines, Bulletins, Guidance Notes, Discussion Papers, Supervisory Guides, Instruction Guides and Notices. Over time, the distinction between these groupings became blurred and sometimes made the intent of documents less clear.

To address this situation, OSFI's Regulation Sector began a project during the fiscal year to develop a transparent, user-friendly framework to house the guidance produced for our stakeholders. The new categories, which are expected to be introduced on OSFI's external Web site before the end of 2001, will help users find the guidance documents of interest to them. Enhancements to the Web site, including improved search features and a redesigned navigational bar, will further assist users to quickly locate the information they require.

Human Resources

In the most recent survey of senior financial sector executives (see Section 3.1.2.1), respondents suggested that OSFI will be challenged to keep pace with the pace of change in the financial services industry. OSFI's biggest task still lies in continuing to enhance its knowledge and competencies to be able to carry out its responsibilities successfully in the future. This has continuing implications for professional development, recruiting and human resource management.

OSFI has continued to adjust its recruitment approach to combine technical skill evaluations with more behavioural-based assessments. Tools for behavioural-based selection were developed to assist managers in assessing and selecting candidates who best meet both OSFI's current and future needs in terms of leadership ability and other key competencies.

Formal succession planning was conducted for key executive positions, which identified emerging succession requirements and core leadership competencies to meet OSFI's strategic objectives. The findings will enable OSFI to manage the leadership pipeline in the context of the business planning process by developing talent strategies, assessing possible organizational capability gaps, remedying any weaknesses, and establishing action plans for development, coaching, succession planning, and hiring.

OSFI made progress during 2000-2001 with the development of staff competency profiles, which provide OSFI's Professional Development and Training Division (PD&T) with a benchmark of knowledge and skills for each position. In 2000-2001, OSFI offered employees 155 separate courses and seminars and strove to provide training opportunities that are needs based, timely, and closely linked to OSFI's competency profiles.

The Public Service Commission has been reviewing OSFI's compliance with the principles of the *Public Service Employment Act* and the Human Resources Framework negotiated by OSFI as part of its Memorandum of Understanding with the Public Service Commission. OSFI has received consistently good reports from the Commission.

Strengthening Information Management and Technology

During the period, OSFI made important progress toward implementing its Information Management/Information Technology (IM/IT) Strategic Plan and in adopting Treasury Board of Canada Government On-Line guidelines. Significant achievements in this area included implementation of a more centralized, high-availability IM/IT infrastructure and enhanced use of Web-based technologies for internal and external applications. OSFI also continued to make progress in several other areas, including improvements to the overall security of information and the consolidation of data stores. Redesign of OSFI's Intranet and Web site facilitated the expansion of on-line services and enhanced internal and external information sharing capabilities.

3.1.2.5 Cost-effectiveness – *maintain a full and open dialogue with our stakeholders on the costs and benefits of our work.*

OSFI's regulatory and supervisory activities are funded entirely by assessments and fees collected from financial institutions and pension plans, any cost increase for these activities are not borne by taxpayers. OSFI is mindful of the financial burden on the regulated entities and is committed to full and open dialogue with its stakeholders on the costs and benefits of its work. Annually, OSFI presents its budget to industry associations inviting comment and feedback.

The growth of the financial sector in terms of assets over the past several years has been substantial compared to the modest growth rate of OSFI's costs over the same period. This is a beginning toward the hard data, as opposed to anecdotal information, on OSFI's cost effectiveness that needs to be developed. During fiscal year 2001-02, cost comparisons between OSFI and other financial regulators will be added.

Web Site

During 2000, OSFI undertook a major redesign of its Web site, which was re-launched in September of that year. The new site increases the transparency of OSFI's activities and takes better advantage of this medium's ability to make information readily accessible in a cost-effective manner to a wide range of audiences. Improvements will be made to the site on a regular basis, with the next wave of changes to occur in the latter part of 2001 in connection with the streamlining of guidance project.

The revised site contains many new features, including a financial data section for all institutions, a subscriber function that permits users to receive automatic notification when significant new material is posted to the site, and an "On the Issues" section, which highlights recent major postings.

The number of visitors to the redesigned Web site has increased steadily since its launch. An average of nearly 1,000 visitors per day log on to OSFI's Web site, with the vast majority originating from the Toronto area, followed by visitors from the Ottawa, Vancouver and Montreal regions. Visitors from financial institutions account for 65 per cent of the traffic on OSFI's site, while government visitors represent 18 per cent. There were some 900 subscribers by the end of March 2001.

Challenges Remaining

The financial strength of many of Canada's financial institutions, particularly their strong regulatory capital positions, has in some cases been achieved by their using various risk transfer techniques such as securitization, credit derivatives and financial reinsurance. Not enough is known about the success of such techniques in stress scenarios. This requires more attention from the regulatory community.

Given the current economic slowdown and the length of time that has elapsed since the last recession, OSFI must be prepared for more difficulties in its portfolio of financial institutions and pension plans, notwithstanding current strength. Preparing for problems must continue to be an important priority.

The passage of Bill C-8 creates some important new work for OSFI, including developing its supervisory program for regulated holding companies and preparing to welcome newly incorporated institutions to the financial system, some of which may have higher risk profiles than existing players.

The new Basel Capital Accord will also create significant challenges for banks and supervisors. Although OSFI's preparations are underway, more work remains. Additional effort needs to be applied to refine capital rules so they are consistent across all types of financial institutions.

OSFI has made considerable progress in enhancing the quality of its workplace, but there is still work to be done to improve coordination amongst working groups, and a better allocation of resources based on risks in the financial sector.

Technology is also an important issue for OSFI. While mapping out its directions and enhancing staff competencies, we have continued to implement our Information Management/Information Technology Strategic Plan. However, more can be done to enhance the contribution of technology to more efficient regulation and supervision.

3.2 Provision of Actuarial and other services to the Government of Canada

3.2.1 Context and Background

OSFI's core business is the regulation and supervision of financial institutions and pensions plans. However, it also provides actuarial advice to the Government of Canada for various pension plans and social programs. This function is carried out by the Office of the Chief Actuary (OCA), which is now structured as a division within OSFI's Specialist Support Sector.

OSFI's objective in this area is to provide actuarial and other services to the Government of Canada in a professional, efficient, cost effective and timely manner as well as providing actuarial services to public pension plans that contribute towards maintaining solvency and cost effectiveness of these plans.

The OCA provides actuarial services for the Canada Pension Plan (CPP) and Old Age Security (OAS), and pension and benefits plans covering members of the federal Public Service, the Canadian Forces, the Royal Canadian Mounted Police, federal judges and Members of Parliament. During 2000-2001, the Office was asked to provide an actuarial report on the Canada Student Loans Program.

In addition to preparing statutory actuarial reports on the financial status of the plans, the OCA provides relevant government departments with actuarial advice on the design, funding and administration of these plans. OCA clients include Human Resources Development Canada, Finance, Treasury Board, Public Works and Government Services, the Canadian Forces, the RCMP and Justice.

3.2.2 Outcomes Achieved – The difference made on behalf of Canadians, lessons learned and any adjustments being made

The Office of the Chief Actuary has introduced a number of fresh approaches to carrying out its responsibilities. One of these innovations is the organization of a series of seminars to discuss the key assumptions to be used by the Chief Actuary in preparing his triennial report on the Canada Pension Plan. In November 2000, the OCA hosted the second such seminar entitled "Demographic and Economic Perspectives of Canada, Years 2000-2050." These seminars have featured presentations by experts, including leading economists, on such issues as labour force growth, labour force participation rates and changes in average income, which have been debated by participants that include officials from the federal and provincial governments.

Seven third-party requests for actuarial information and services were received during the year and handled according to the Service Charges Regulations under the *OSFI Act*. An OSFI policy that guides OCA's treatment of all such third-party requests has been in force

since April 2000. The policy ensures OCA applies standardized practices and provides transparency for its operations.

Specific services provided by OCA during the year included:

- a presentation on the financial sustainability of the CPP, delivered in March 2001 to the Canadian Outreach National Team;
- actuarial reports on the Public Service Pension Plan, the RCMP pension plan and the Public Service Life Insurance Plan, tabled in March 2001;
- actuarial advice in the design and costing of the various pension and insurance proposals for judges, as part of Bill C-12, provided at the request of both the Department of Justice and the Judicial Compensation and Benefits Commission; and
- ongoing advice and support given to the Public Sector Pension Investment Board, as well as to the Pension Advisory Committees of the Public Service, the Canadian Forces and the RCMP. Each Committee provides advice on the design, administration and funding of the plan to the relevant Minister.

Section 4: Financial Tables

Financial Table 1: Summary of Voted Appropriations

A. Authorities for 2000–01

Financial Requirements by Authority (thousand of dollars)

Vote	Program Name	2000-01 Planned Spending	2000-01 Total Authorities	2000-01 Actual
	Office of the Superintendent of Financial Institutions			
40	Program Expenditures	1,660	2,193	2,193
	Total Department	**1,660**	**2,193**	**2,193**

Financial Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending by Business Line (thousands of dollars)

Business Lines	FTEs	Operating	Capital	Voted Grants & Contri-butions	Subtotal: Gross Voted Expend-itures	Statutory Grants And Contri-butions	Total Gross Expend-itures	Less: Revenue Credited to the Vote	Total Net Expend-itures
Supervision of Financial Institutions and Pension Plans									
Planned Spending	390	47,496	598		48,094		48,094	48,094	0
(Total Authorities)	*390*	*47,896*	*598*		*48,494*		*48,494*	*48,094*	*400*
(Actuals)	376	49,481	1,853		51,334		51,334	62,668	(11,334)
Actuarial and other services to the Government of Canada									
Planned Spending	20	2,877			2,877		2,877	1,217	1,660
(Total Authorities)	*20*	*3,010*			*3,010*		*3,010*	*1,217*	*1,793*
(Actuals)	22	2,883	56		2,939		2,939	1,146	1,793
Total									
Planned Spending	410	50,373	598		50,971		50,971	49,311	1,660
(Total Authorities)	*410*	*50,906*	*598*		*51,504*		*51,504*	*49,311*	*2,193*
(Actuals)	398	52,364	1,909		54,273		54,273	63,814	(9,541)
Cost of Services Provided by Other Departments									
Planned Spending									0
(Total Authorities)									*0*
(Actuals)									70
Net Cost of the Program									
Planned Spending									1,660
(Total Authorities)									*2,193*
(Actuals)									(9,471)[1]

[1] Due to timing differences on recovery of demutualization costs.

Financial Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending by Business Line (thousands of dollars)

Business Lines	1998–99 Actual	1999–00 Actual	2000–01 Planned Spending	2000–01 Total Authorities	2000–01 Actual
Supervision of Financial Institutions and private pension plans	5,195	6,329	0	400	(11,734)
Actuarial and other services to the Government of Canada	1,669	1,597	1,660	1,793	1,793
Total	**6,864**	**7,926**	**1,660**	**2,193**	**(9,541)**

Financial Table 4: Revenues

Revenues Credited to the Vote by Business Line (thousands of dollars)

Business Lines	1998–99 Actual	1999–00 Actual	2000–01 Planned Spending	2000–01 Total Authorities	2000–01 Actual
Supervision of financial institutions and private pension plans	43,114	46,584	48,094	48,094	62,668
Actuarial and other services to the Government of Canada	1,022	1,180	1,217	1,217	1,146
Total Revenues Credited to the Vote	**44,136**	**47,764**	**49,311**	**49,311**	**63,814**

Financial Table 5: Capital Spending by Business Line

Capital Spending by Business Line ($ thousands)					
Business Line	Actual 1998-99	Actual 1999-00	Planned Spending 2000-01	Total Authorities 2000-01	Actual 2000-01
Supervision of financial institutions and private pension plans	451	575	598	598	1,853
Actuarial and other Services to the Government of Canada	15	15			56
Total	466	590	598	598	1,909

Financial Table 6: Contingent Liabilities

Contingent Liabilities ($ thousands)		
List of Contingent Liabilities	Amount of Contingent Liability March 31, 2000	March 31, 2001
Loans	–	–
Claims and Pending and Threatened Litigation		
Litigation	2,900	510
Total	2,900	510

Section 5: Other Information

Contacts for Further Information and Departmental Web Sites

Name	Title	Address	Phone	Fax
Supervision of Financial Institutions and Pension Plans				
Nick Le Pan	Superintendent of Financial Institutions	255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2	(613) 990-7500	(613) 993-6782
Edna MacKenzie	Assistant Superintendent	255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2	(613) 990-7491	(613) 993-6782
Julie Dickson	Assistant Superintendent	255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2	(613) 990-3667	(613) 993-6782
Michael Hafeman	Assistant Superintendent	255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2	(613) 990-7805	(613) 993-6782
John Doran	Assistant Superintendent	255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2	(613) 993-4096	(613) 993-6782
Actuarial and Other Services to the Government of Canada				
Jean-Claude Ménard	Chief Actuary	255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2	(613) 990-7577	(613) 990-9900
Website: http://www.osfi-bsif.gc.ca				

Legislation and Associated Regulations Administered by the Minister of Finance

Bank Act *S.C. 1991, c.46*
Cooperative Credit Associations Act S"C" 1991, c.48
Insurance Companies Act S.C. 1991, c.47
Office of the Superintendent of Financial Institutions Act R.S. c. 18 (2nd Supp.), Part I
Pension Benefits Standards Act, 1985 R.S. c. 32 (2nd Supp)
Trust and Loan Companies Act S.C. 1991, c. 45

OSFI Publications *
OSFI Bulletin
Accounting and Supervisory Guidelines
Manuals of Reporting Forms and Instructions
PBSA Update

* A charge for printed publications may apply.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/62-2001
ISBN 0-660-61716-1

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp
Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :

Direction de la Gestion des résultats et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044

Bureau du surintendant des institutions financières Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période terminée le 31 mars 2001

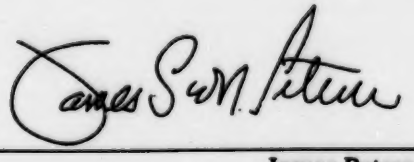

James Peterson
Secrétaire d'État
(Institutions financières internationales)

Table des matières

Section 1 : Message du Ministre 3

Section 2 : Cadre stratégique 4

2.1 Mission du BSIF 4
2.2 Mandat et objectifs 4
2.3 Rôle, responsabilités et organisation 5

Section 3 : Réalisations au chapitre du rendement 6

3.1 Surveillance des institutions financières et des régimes de retraite 6
3.1.1 Contexte 6
3.1.2 Résultats — La contribution au nom des Canadiens, les leçons tirées et les ajustements 6
3.2 Prestation de services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada 14
3.2.1 Contexte 14
3.2.2 Résultats — La contribution au nom des Canadiens, les leçons tirées et les ajustements 14

Section 4 : Rendement financier 16

Tableau 1 : Sommaire des crédits votés 16
Tableau 2 : Comparaison entre le total des dépenses prévues et les dépenses réelles 17
Tableau 3 : Comparaison entre les dépenses prévues et les dépenses réelles, par secteur d'activité 18
Tableau 4 : Recettes à valoir sur le crédit 18
Tableau 5 : Immobilisations, selon le secteur d'activité 19
Tableau 6 : Passif éventuel 19

Section 5 : Autres renseignements 20

Section 1 : Message du Ministre

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) est chargé d'abord et avant tout de protéger les souscripteurs, les déposants et les participants de régimes de retraite privés contre les pertes indues. Il veille à promouvoir et à administrer un cadre de réglementation qui contribue à la confiance du public, sans limiter indûment la compétitivité des entités réglementées. Accessoirement, il fournit des services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada.

Outre ses tâches de réglementation, le BSIF formule des stratégies de surveillance pour composer avec les principaux facteurs de risque, décèle et évalue les risques nouveaux engendrés par les progrès technologiques et l'évolution du marché, et prend les mesures qui s'imposent au besoin.

Le BSIF fournit également des services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada. Cette activité est toutefois sans lien avec son mandat de surveillance. Pour s'en acquitter efficacement, une entité distincte, le Bureau de l'actuaire en chef (BAC), a été mise sur pied. Un comité de consultation formé de clients du BAC et présidé par le surintendant en supervise l'administration.

Comme les activités de réglementation et de surveillance du BSIF sont entièrement financées par les cotisations et les droits versés par les institutions financières et les régimes de retraite, les contribuables n'ont pas à assumer l'augmentation des coûts de ces activités. Le BSIF est toutefois conscient du fardeau financier des entités réglementées, et il s'engage à poursuivre un dialogue franc et ouvert avec les intervenants au sujet du coût et des avantages de ses activités.

Section 2 : Cadre stratégique

2.1 Mission du BSIF

Nous sommes le principal organisme de réglementation des institutions financières et des régimes de retraite fédéraux. Notre mission consiste à protéger les souscripteurs, les déposants et les participants des régimes de retraite contre les pertes indues. Nous promouvons et administrons un cadre de réglementation qui permet au public d'avoir foi en un système financier concurrentiel. Nous fournissons également des services et des conseils actuariels au gouvernement du Canada.

2.2 Mandat et objectifs

Le BSIF doit avant tout protéger les souscripteurs, les déposants et les participants des régimes de retraite contre les pertes indues. Pour ce faire, il veille à promouvoir et à administrer un cadre de réglementation qui contribue à la confiance du public dans le système financier. Ce faisant, le BSIF s'efforce de veiller à ne pas empêcher indûment les institutions d'exercer une concurrence efficace. Dans l'exécution de sa mission, le BSIF s'engage à fournir un service professionnel, rentable et de qualité.

Cinq objectifs clés procèdent de la mission du BSIF :

Confiance du public — Contribuer à la confiance du public en favorisant la sécurité et la solidité du système financier canadien en évaluant les risques systémiques et en préconisant l'adoption de normes de pratiques commerciales et financières saines.

Protection contre les pertes indues — Évaluer les risques et les tendances propres aux institutions, et intervenir en temps opportun de manière à réduire au minimum les pertes que pourraient subir les souscripteurs, les déposants et les participants des régimes de retraite.

Rentabilité — Maintenir un dialogue franc et ouvert avec nos intervenants sur les coûts et les avantages de nos activités.

Concurrence — Exécuter notre mandat d'organisme de réglementation en tenant compte de la nécessité de permettre aux institutions d'exercer une concurrence efficace.

Qualité — Fournir un service de grande qualité en donnant aux employés les outils et la formation professionnelle nécessaires pour relever les défis posés par une conjoncture qui change rapidement.

2.3 Rôle, responsabilités et organisation

Le BSIF surveille et réglemente toutes les banques au Canada, de même que l'ensemble des sociétés d'assurances, des sociétés de fiducie et de prêt, des associations coopératives de crédit, des sociétés de secours mutuels et des régimes de retraite fédéraux. Il a été établi en 1987 sous le régime de la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières*.

Le BSIF fournit également des services actuariels au gouvernement du Canada et procède à l'examen de certaines institutions financières provinciales en vertu d'ententes fédérales-provinciales ou à titre de mandataire de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC).

En outre, le BSIF administre les lois suivantes, qui lui confèrent certains pouvoirs :

- la *Loi sur les banques*;
- la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*;
- la *Loi sur les associations coopératives de crédit*;
- la *Loi sur les sociétés d'assurances*;
- la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*.

Chacune de ces lois régit la structure et le fonctionnement d'un type d'institution financière fédérale ou encadre les normes des régimes de retraite. Ces diverses lois tiennent compte des particularités des institutions qui y sont assujetties, tout en étant uniformes.

Le BSIF est divisé en quatre secteurs : Surveillance, Réglementation, Soutien spécialisé et Services intégrés. Il compte quelque 400 employés répartis dans des bureaux situés à Ottawa, Toronto, Montréal et Vancouver.

Les activités du BSIF sont surtout financées par les cotisations versées par les institutions en fonction de leur actif, de leur revenu-primes ou du nombre de leurs membres. À cela s'ajoutent des droits perçus en contrepartie de certains services selon une version modifiée du principe de l'utilisateur payeur. Une modeste partie des recettes du BSIF provient des services actuariels fournis au gouvernement du Canada relativement au Régime de pensions du Canada, à la Sécurité de la vieillesse, au Programme de prêts aux étudiants du Canada et à divers régimes publics de retraite et d'avantages sociaux.

Section 3 : Réalisations au chapitre du rendement

3.1 Surveillance des institutions financières et des régimes de retraite

3.1.1 Contexte

Depuis plusieurs années, on observe une forte croissance dans le secteur financier alors que les actifs des institutions financières ont augmenté de façon substantielle et que les éléments d'actif hors bilan, y compris ceux sous gestion, ont affiché une progression encore plus rapide. Le rajustement sectoriel s'est poursuivi alors que les banques ont fait l'acquisition des dernières grandes sociétés de fiducie, que les banques et les sociétés d'assurance-vie ont continué de se diversifier en misant de façon plus résolue sur la gestion du patrimoine, et que les sociétés d'assurance-vie ont fait progresser leurs gammes de rentes et d'autres produits de type bancaire. Les activités de négociation des banques ont également augmenté, et les opérations de négociation parrainées par l'institution elle-même sont devenues une source plus importantes de revenu pour les banques. Même si le gouvernement a rejeté deux projets de fusion entre des grandes banques, la concentration s'est accrue dans les secteurs des banques, de l'assurance-vie et des assurances multirisques en raison d'une série de fusions et d'acquisitions plus modestes et d'une rationalisation ciblée des secteurs d'activité.

3.1.2 Résultats — La contribution au nom des Canadiens, les leçons tirées et les ajustements

3.1.2.1 Confiance du public — *Contribuer à la confiance du public en favorisant la sécurité et la solidité du système financier canadien en évaluant les risques systémiques et en préconisant l'adoption de normes de pratiques commerciales et financières saines.*

Le BSIF n'est que l'un des organismes gouvernementaux qui jouent un rôle dans le maintien de la confiance à l'endroit du système financier canadien. Il contribue à cette confiance en étant un organisme de réglementation efficace et en faisant preuve d'efficacité dans l'identification et le traitement des risques institutionnels et systémiques. La confiance dépend également de facteurs internes et externes qui échappent au contrôle de ces organismes, quels qu'ils soient. Par conséquent, tout en mesurant la confiance du public, nous examinons des indices plus modestes et habituellement plus indirects pour évaluer le rendement du BSIF.

En plus de mener des sondages pour mesurer la confiance globale du public, le BSIF réalise également des sondages auprès de cadres supérieurs du secteur financier, y compris ceux à l'emploi des institutions financières et les professionnels au service du secteur financier[1]. Le sondage mené en 2000 montre des améliorations dans la plupart des catégories au cours des deux dernières années et confirme que le BSIF est un

[1] Les résultats de ces sondages sont disponibles sur le site Web du BSIF, à l'adresse www.osfi-bsif.gc.ca.

organisme de réglementation respecté et qu'il est perçu comme s'acquittant de ses responsabilités courantes de manière compétente.

Au début de 2000, le Bureau du vérificateur général (BVG) a fait le point sur les progrès réalisés par le BSIF en regard des recommandations découlant des examens spéciaux antérieurs effectués par le BVG. Dans son rapport d'octobre 2000, le vérificateur général conclut que le BSIF a fait des progrès intéressants à l'égard de toutes les recommandations.

Conseil consultatif

En juin 2000, le BSIF s'est doté d'un Conseil consultatif chargé de conseiller le surintendant à l'égard de questions touchant le fonctionnement interne et les attributions générales du BSIF. Les membres de ce conseil doivent également commenter et examiner les activités du BSIF en ce qui touche l'évaluation du rendement. Le Conseil consultatif est formé de sept membres ayant une expertise et une expérience des plus diversifiées du secteur financier, des rouages de la haute direction et des opérations.

Au cours de leur première année d'activité, les membres du Conseil consultatif se sont réunis en personne à trois reprises et ont participé à une téléconférence pour échanger sur une vaste gamme de questions comme les défis propres aux ressources humaines, la planification des activités, la stratégie de communication, de même que les tendances et les risques nouveaux qui caractérisent le secteur financier en rapide évolution. Le Conseil a également mis sur pied deux sous-comités, l'un pour examiner comment le BSIF utilise la technologie et l'autre pour aborder le rôle du BSIF dans la réglementation des marchés de capitaux. Le BSIF a également consulté individuellement les membres du Conseil sur des questions comme l'ébauche de son *Document de référence pour l'évaluation de la régie d'entreprise des institutions financières fédérales.*

L'un des objectifs clés du Conseil consiste à conseiller le surintendant à l'égard des plans et des priorités qui conviennent pour faire en sorte que le BSIF soit bien placé pour atteindre ses grands objectifs. Le Conseil a examiné et commenté les mesures de rendement du BSIF, et il a discuté à plusieurs reprises du rendement du BSIF avec des tiers intéressés.

3.1.2.2 Protection contre les pertes indues — *Évaluer les risques et les tendances propres aux institutions, et intervenir en temps opportun de manière à réduire au minimum les pertes que pourraient subir les souscripteurs, les déposants et les participants de régimes de retraite.*

D'entrée de jeu, une institution plus solide et mieux gérée est une institution plus sûre. Le BSIF a plusieurs raisons d'être optimiste quant à la protection dont jouissent les souscripteurs, les déposants et les participants des régimes de retraite. Compte tenu des nombreux changements qui ont caractérisé l'industrie, les institutions financières et les régimes de retraite surveillés par le BSIF ont, dans l'ensemble, renforcé leur position financière pendant cette période. Presque toutes les banques que nous surveillons

répondent maintenant à nos normes cibles de capitalisation, qui sont plus exigeantes que les normes internationales minimales établies par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Il en va de même des sociétés de fiducie que nous surveillons. À la fin de l'année, presque toutes les sociétés d'assurances surveillées par le BSIF dépassaient sa cible de capital réglementaire, qui comprend une marge de prudence raisonnable au-delà des seuils de capitalisation.

En plus de présenter des bilans sains, la plupart des institutions du secteur des banques, des institutions de dépôts et des sociétés d'assurance-vie ont affiché des bénéfices records, ou presque, au cours des dernières années. Cependant, les résultats du secteur des assurances multirisques continuent de s'affaiblir en raison de facteurs cycliques, du modeste rendement des placements et de problèmes propres à certains marchés.

Pour évaluer les régimes de retraite qu'il surveille, le BSIF examine notamment les marges de solvabilité. À la fin de 2000, les régimes relevant du BSIF qui affichaient des marges de solvabilité négative étaient rares, et des programmes étaient déjà en place pour corriger la situation.

La solidité financière actuelle des institutions et des régimes de retraite que surveille le BSIF peut être attribuée à la vigueur de l'économie canadienne ces dernières années et, bien sûr, aux dirigeants et aux instances supérieures de ces entités. Le BSIF a également joué un rôle de soutien, notamment en faisant la promotion de saines pratiques de gestion des risques et en incitant les institutions à consolider leurs niveaux de fonds propres et leurs provisions pour pertes. De plus, conformément à son mandat d'intervention précoce, le BSIF a pris diverses mesures lorsqu'il était d'avis que des institutions ou des régimes de retraite prenaient des risques indus, omettaient de les limiter ou des les contrôler adéquatement, ou s'exposaient à d'éventuels problèmes de solvabilité. Ces mesures ont habituellement encouragé les institutions et les régimes à donner suite à nos préoccupations, et donc à ne plus être visés par notre système de stades d'intervention.

En 1995, le BSIF a amorcé l'élaboration de guides d'intervention[2] à l'intention des institutions et des régimes de retraite qu'il surveille. Ces guides décrivent la façon dont le BSIF répertorie les institutions dont la santé financière est préoccupante ou pourrait le devenir, et son approche pour corriger la situation. Au 31 mars 2001, le BSIF était chargé de surveiller quelque 500 institutions financières et 1 200 régimes de retraite. De ce nombre, 40 entités se retrouvaient à l'un des stades d'intervention, le plus souvent à celui de « préalerte ». Ce chiffre est le plus bas depuis l'instauration des guides d'intervention.

3.1.2.3 Concurrence — *Exécuter notre mandat d'organisme de réglementation en tenant compte de la nécessité de permettre aux institutions d'exercer une concurrence efficace.*

---

[2] Le premier guide, à l'intention des institutions de dépôts fédérales, a été publié de concert avec la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Dans le cadre du sondage mené auprès des cadres supérieurs du secteur des services financiers dont il est question à la section 3.1.2.1, 64 p. 100 des répondants ont indiqué que le BSIF concilie adéquatement sécurité et concurrence.

Agrément et approbations

L'approbation des opérations est l'un des secteurs où le BSIF surveille l'équilibre qu'il maintient entre la sûreté et la concurrence. Le BSIF est tenu d'approuver de nombreuses opérations effectuées par les institutions financières, ou d'en recommander l'approbation par le ministre des Finances. Au cours des sept dernières années, le nombre d'opérations à approuver est passé d'environ 200 à plus de 700 par année en 2000-2001, et ce nombre continue d'augmenter. Ces chiffres comprennent notamment des opérations complexes et comportant de nombreuses étapes, ainsi que des initiatives de taille comme des projets de démutualisation. Le BSIF a cherché à absorber l'augmentation de cette charge de travail sans accroître l'effectif de la Division de l'agrément et des approbations. Il s'est aussi efforcé de hausser le niveau de service et d'accélérer le traitement des demandes en remaniant le processus d'approbation. À cet égard, il a lancé, en octobre 2000, un projet pilote de huit mois pour préparer la mise en place d'un système rationalisé de présomption d'agrément qui prendra effet lorsque le projet de loi C-8 entrera en vigueur, à l'automne 2001. Les modifications prévues par la nouvelle législation en vue d'accélérer la procédure d'approbation visent 25 opérations que les institutions financières doivent faire approuver par le surintendant en vertu, selon le cas, de la *Loi sur les banques*, de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*, de la *Loi sur les sociétés d'assurances* ou de la *Loi sur les associations coopératives de crédit*.

En vertu du régime de présomption d'agrément[3], lorsqu'une institution soumettra une demande au BSIF, le surintendant disposera d'au plus 30 jours pour soulever des préoccupations, demander des précisions ou signaler la prolongation de ce délai. À défaut, l'opération sera réputée avoir été approuvée. Le surintendant pourra aussi sanctionner ou rejeter explicitement la requête avant la fin du délai de 30 jours.

Au 31 mai 2001, 91 demandes avaient fait l'objet d'un suivi comme si la nouvelle législation avait été en vigueur. Les deux tiers de ces demandes ont été traitées dans le délai de 30 jours. Les délais plus longs dans les autres cas étaient surtout attribuables au fait que les requérants ont tardé à fournir les renseignements demandés ou que l'opération en question faisait partie d'un projet de plus grande envergure à l'égard duquel un délai de traitement supérieur à 30 jours a été demandé. Jusqu'ici, les résultats du projet pilote montrent que le BSIF est prêt à administrer le nouveau mécanisme de présomption d'agrément, qui accroîtra la transparence des exigences en matière d'information et accélérera le traitement des demandes.

---

[3] Une note d'orientation concernant le projet pilote sur la présomption d'agrément et une annexe sur les exigences documentaires concernant les 21 types de requêtes évaluées au cours du projet pilote ont été affichées sur le site Web du BSIF pour aider les requérants.

Élaboration de la politique du secteur financier

Au cours du dernier exercice, le BSIF a consacré d'importantes ressources à l'élaboration et à l'amélioration du projet de loi C-8 et de la réglementation pertinente.

Même si le BSIF a toujours appuyé l'élaboration de la politique du secteur financier et l'examen de la législation et de la réglementation régissant les institutions financières fédérales, il est de plus en plus chargé d'élaborer des propositions stratégiques, législatives et réglementaires qui se rapportent à des questions étroitement liées à son mandat. Ce rôle élargi a permis au BSIF d'utiliser sa vaste connaissance des enjeux du secteur financier pour soutenir plus efficacement les initiatives stratégiques du gouvernement qui peuvent influer significativement sur la façon dont le BSIF s'acquitte de son mandat.

Le nouveau cadre réglementaire exposé dans le projet de loi C-8, qui a reçu la sanction royale en juin 2001, constitue un changement de taille au chapitre de la politique régissant les institutions financières fédérales. Cette législation découle d'une décision de politique publique, à savoir instaurer un cadre plus concurrentiel grâce à la libéralisation des activités dans de nombreux domaines. Au cours de l'année, le BSIF a contribué à l'élaboration du nouveau cadre sous l'angle de la politique et de la législation traitant des préoccupations d'ordre prudentiel.

Plusieurs initiatives, comme la possibilité de créer des banques à participation restreinte et plus petites, le régime des sociétés de portefeuille et le net assouplissement des règles sur les placements, pourraient engendrer de nouveaux défis de surveillance et, en bout de ligne, modifier le profil de risque du secteur financier. La réaction du BSIF à ces défis et son rôle dans la mise en œuvre de la nouvelle législation seront guidés par son mandat, en vertu duquel il doit constamment tenir compte du besoin pour les institutions financières de prendre des risques raisonnables pour livrer une concurrence efficace. Du même coup, le projet de loi C-8 confère au BSIF des pouvoirs additionnels pour donner suite aux problèmes de surveillance. Il pourra notamment destituer les administrateurs et les cadres supérieurs des institutions financières fédérales et imposer des pénalités dans certaines circonstances.

3.1.2.4 Qualité — ***Fournir un service de grande qualité en donnant aux employés les outils et la formation professionnelle nécessaires pour relever les défis posés par une conjoncture qui change rapidement.***

Rationalisation des consignes

Depuis sa création en 1987, le BSIF a produit de nombreux documents en réponse à des demandes d'information précises de la part des institutions financières fédérales. Il s'agit notamment de lignes directrices, de bulletins, de notes d'orientation, de documents de travail, de guides de surveillance, de guides d'instructions et d'avis. Au fil du temps, les

distinctions entre ces catégories se sont brouillées, de sorte que l'objet des documents perdait parfois de sa clarté.

Pour corriger ce problème, le Secteur de la réglementation a amorcé au cours de l'exercice l'élaboration d'un cadre transparent et convivial devant regrouper les consignes destinées à nos intervenants. Les nouvelles catégories, qui devraient figurer sur le site Web du BSIF avant la fin de 2001, aideront les utilisateurs à trouver les documents d'orientation qui les intéressent. Des améliorations du site Web, notamment des fonctions de recherche améliorées et une barre de navigation repensée, aideront également les utilisateurs à trouver rapidement l'information dont ils ont besoin.

Ressources humaines

À l'occasion du plus récent sondage auprès des cadres supérieurs du secteur des services financiers (voir la section 3.1.2.1), les répondants estimaient que le BSIF aura fort à faire pour soutenir le rythme de l'évolution du secteur des services financiers. Le BSIF doit avant tout continuer d'ajouter à ses connaissances et à ses compétences pour être en mesure de s'acquitter avec succès de ses attributions à l'avenir, ce qui se répercute en permanence sur le perfectionnement professionnel, le recrutement et la gestion des ressources humaines.

Le BSIF a continué d'ajuster sa méthode de recrutement pour combiner les évaluations des compétences techniques et d'aspects davantage liés aux comportements. Des outils de sélection fondés sur les comportements ont été développés pour aider les gestionnaires à évaluer et à choisir les candidats répondant le mieux aux besoins actuels et futurs du BSIF quant à leur capacité de faire preuve de leadership et à leur bagage de compétences clés.

On a procédé à la planification formelle de la relève pour les principaux postes de direction, ce qui a permis de recenser les besoins nouveaux en matière de relève et les compétences de base en leadership nécessaires pour réaliser les objectifs stratégiques du BSIF. Les conclusions permettront au BSIF de gérer la formation de ses prochains dirigeants dans le contexte de la planification des activités en élaborant des stratégies de talent, en évaluant les lacunes possibles de l'organisation, en comblant ces dernières et en établissant des plans d'action en matière de perfectionnement, d'encadrement, de planification de la relève et d'embauche.

Au nombre des progrès réalisés par le BSIF en 2000-2001, citons l'élaboration de profils de compétences du personnel, de manière à doter la Division du perfectionnement professionnel et de la formation d'un étalon des connaissances et des compétences pour chaque poste. En 2000-2001, le BSIF a offert à ses employés 155 cours et colloques différents et s'est efforcé de proposer des occasions de formation axées sur les besoins, opportunes et étroitement liées à ses profils de compétences.

La Commission de la fonction publique a examiné la mesure dans laquelle le BSIF respecte les principes de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et le Cadre des

ressources humaines négocié avec le BSIF en vertu de son protocole d'entente avec la Commission. Le BSIF a toujours été bien noté par cette dernière.

Renforcer la gestion et la technologie de l'information

Au cours de l'exercice, le BSIF a fait d'importants progrès pour mettre en place son Plan stratégique de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI-TI) et pour adopter les lignes directrices du Conseil du Trésor du Canada à l'égard de l'initiative Gouvernement en direct. Au nombre des principales réalisations dans ce domaine, citons la mise en place d'une infrastructure de GI-TI très accessible et plus centralisée, et l'utilisation accrue des technologies Internet pour des applications internes et externes. Le BSIF a également poursuivi les progrès dans d'autres domaines, notamment en améliorant la sécurité globale de l'information et la consolidation des banques de données. Le remaniement des sites Intranet et Web du BSIF a facilité l'élargissement de la gamme de services offerts en direct et accru la capacité d'échanger de l'information à l'interne et à l'extérieur.

3.1.2.5 Rentabilité — *Maintenir un dialogue franc et ouvert avec nos intervenants sur les coûts et les avantages de nos activités.*

Comme les activités de réglementation de surveillance du BSIF sont entièrement financées par les cotisations et les droits versés par les institutions financières et les régimes de retraite, les contribuables n'ont pas à assumer l'augmentation du coût de ces activités. Le BSIF est toutefois conscient du fardeau financier des entités réglementées, et il s'engage à poursuivre un dialogue franc et ouvert avec les parties intéressées au sujet du coût et des avantages de ses activités. Une fois l'an, le BSIF présente son budget aux associations professionnelles et leur demande de le commenter.

La croissance de l'actif du secteur financier ces dernières années a été substantielle comparativement à la modeste progression des coûts du BSIF pendant cette même période. On commence maintenant à disposer de données concrètes, plutôt qu'anecdotiques, et nécessaires sur la rentabilité du BSIF. On ajoutera une comparaison des coûts entre le BSIF et d'autres organismes de réglementation des institutions financières pendant l'exercice 2001-2002.

Site Web

En 2000, le BSIF a repensé son site Web, dont la version remaniée a été lancée en septembre dernier. La nouvelle présentation de son site rehausse la transparence des activités du BSIF et exploite davantage la capacité de cet outil de communiquer aisément de l'information à un large auditoire de manière rentable. Des améliorations du site seront apportées de façon périodique, la prochaine vague de changements étant prévue pour la fin de 2001 en marge du projet de rationalisation des consignes.

Dans sa nouvelle présentation, le site offre de nombreuses fonctions nouvelles, y compris une section sur les données financières de chaque institution, une fonction d'abonnement

qui permet d'être informé automatiquement de l'affichage de nouveaux documents importants sur le site, de même qu'une rubrique « Enjeux », qui traite des documents importants affichés récemment.

L'achalandage du nouveau site augmente de façon soutenue depuis son lancement. Le BSIF y accueille près de 1 000 visiteurs par jour en moyenne. La très grande majorité sont de la région de Toronto puis, dans l'ordre, d'Ottawa, de Vancouver et de Montréal. Les usagers des institutions financières interviennent pour 65 p. 100 de l'achalandage, contre 18 p. 100 pour le gouvernement. On comptait quelque 900 abonnés à la fin de mars 2001.

Prochains défis

Dans certains cas, la solidité financière de nombreuses institutions financières canadiennes, et plus particulièrement celle de leurs positions de capital réglementaire, résulte de l'utilisation de diverses méthodes de transfert du risque, comme la titrisation, les dérivés du crédit et la réassurance financière. Le succès de ces techniques en situation de crise est encore peu documenté. Les organismes de réglementation doivent s'y intéresser de plus près.

Vu le ralentissement économique en cours et le temps écoulé depuis la dernière récession, le BSIF doit se préparer à une détérioration de son portefeuille d'institutions financières et de régimes de retraite en dépit de sa vigueur actuelle. Il doit demeurer nettement prioritaire de se prémunir contre les difficultés.

L'adoption du projet de loi C-8 se traduira par d'importantes nouvelles tâches pour le BSIF. Il devra notamment élaborer son programme de surveillance des sociétés de portefeuille réglementées et se préparer à accueillir de nouveaux participants dans le système financier, dont certains pourraient présenter un profil de risque plus aigu que les institutions existantes.

Le nouvel Accord de Bâle engendra également d'importants défis pour les banques et les organismes de surveillance. Même si le BSIF a déjà amorcé ses préparatifs, d'autres travaux s'imposent. Il faudra notamment se consacrer davantage à l'amélioration des règles sur les fonds propres afin d'en assurer l'uniformité pour tous les types d'institutions financières.

Le BSIF a nettement amélioré la qualité de son cadre de travail, mais il peut encore faire davantage pour rehausser la coordination entre les groupes de travail et l'affectation des ressources en fonction des risques au sein du secteur financier.

La technologie constitue également un enjeu de taille pour le BSIF. Tout en établissant les orientations et en améliorant les compétences du personnel, nous avons continué d'exécuté notre Plan stratégique de la gestion et de la technologie de l'information. Il reste toutefois possible de faire en sorte que la technologie contribue à rendre la réglementation et la surveillance encore plus efficientes.

3.2 Prestation de services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada

3.2.1 Contexte

Le BSIF est responsable au premier chef de la réglementation et de la surveillance des institutions financières et des régimes de retraite. Or, il fournit également des conseils actuariels au gouvernement du Canada à l'égard de divers régimes de retraite et programmes sociaux. Cette tâche incombe au Bureau de l'actuaire en chef (BAC), qui constitue maintenant une division du Secteur du soutien spécialisé.

L'objectif du BSIF à cet égard consiste à fournir des services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada de manière professionnelle, efficiente, rentable et opportune, en plus de dispenser des services actuariels aux régimes de pension publics afin d'en préserver la solvabilité et la rentabilité.

Le Bureau de l'actuaire en chef fournit des services actuariels à l'égard du Régime de pensions du Canada, de la Sécurité de la vieillesse et des régimes de pension et d'avantages sociaux des employés de la fonction publique fédérale, des membres des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada, des juges fédéraux et des parlementaires. En 2000-2001, le BAC a été prié d'établir un rapport actuariel sur le Programme des prêts aux étudiants du Canada.

En plus d'élaborer, conformément à la loi, des rapports actuariels sur la situation financière des régimes susmentionnés, le BAC fournit aux ministères intéressés des conseils actuariels sur la conception, la capitalisation et l'administration de ces régimes. Au nombre des clients du BAC, citons Développement des ressources humaines Canada, Finances Canada, le Conseil du Trésor, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, les Forces canadiennes, la GRC et Justice Canada.

3.2.2 Résultats — La contribution au nom des Canadiens, les leçons tirées et les ajustements

Le Bureau de l'actuaire en chef a innové à certains égards dans l'exécution de son mandat. Il a notamment organisé une série de colloques pour discuter des principales hypothèses sur lesquelles l'actuaire en chef doit s'appuyer pour élaborer son rapport triennal sur le Régime de pensions du Canada. En novembre 2000, le BAC a été l'hôte d'un colloque intitulé « Les perspectives démographiques et économiques du Canada de 2000 à 2050 ». Ces colloques comportaient des exposés animés par des experts, y compris des économistes de premier plan, sur des questions comme la croissance du marché du travail, les taux d'activité et les fluctuations du revenu moyen. Ces questions ont été débattues par les participants, au nombre desquels figuraient des fonctionnaires fédéraux et provinciaux.

Sept demandes de renseignements et de services actuariels provenant de tiers ont été reçues pendant l'exercice et traitées conformément au *Règlement sur les droits pour les services* relevant de la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières*. Le BSIF applique depuis avril 2000 une politique régissant la façon dont le BAC doit traiter les demandes semblables provenant de tiers. Grâce à cette politique, le BAC applique des pratiques normalisées et assure la transparence de ses activités.

Au cours de l'exercice, le BAC a notamment fournit les services suivants :

- une présentation sur la solidité financière du RPC, faite en mars 2001 au Canadian Outreach National Team;

- des rapports actuariels sur le Régime de pensions de la fonction publique, le Régime de pension de la GRC et le Régime d'assurance-vie de la fonction publique, qui ont été déposés en mars 2001;

- des conseils actuariels sur la conception et le coût des diverses mesures proposées à l'égard du régime de pension et d'assurance des juges dans le cadre du projet de loi C-12; ces conseils ont été fournis à la demande du ministère de la Justice et de la Commission d'examen de la rémunération des juges;

- la prestation permanente de conseils et d'une aide à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, de même qu'aux comités de pensions de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la GRC. Chacun de ces comités fournit aux ministres compétents des conseils sur la conception, l'administration et la capitalisation des régimes.

Section 4 : Rendement financier

Tableau 1 : Sommaire des crédits votés

A. Autorisations pour 2000-01

Besoins financiers par autorisation (milliers de dollars)

Crédit	Titre du programme	2000-01 Dépenses prévues	2000-01 Total des autorisations	2000-01 Dépenses Réelles
	Bureau du surintendant des institutions financières			
40	Dépenses de programmes	1 660	2 193	2 193
	Total	**1 660**	**2 193**	**2 193**

Tableau 2 : Comparaison entre le total des dépenses prévues et les dépenses réelles

Dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles par secteur d'activité (milliers de dollars)

Secteur d'activité	ETP	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions votées	Total partiel : Dépenses brutes votées	Subventions et contributions législatives	Total des dépenses brutes	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total des dépenses nettes
Surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés									
Dépenses prévues	390	47 496	*598*		48 094		48 094	48 094	0
(Total des autorisations)	*390*	*47 896*	*598*		*48 494*		*48 494*	*48 094*	*400*
(Dépenses réelles)	**376**	**49 481**	**1 853**		**51 334**		**51 334**	**62 668**	**(11 334)**
Services actuariels et autres au gouvernement du Canada									
Dépenses prévues	20	2 877			2 877		2 877	1 217	1 660
(Total des autorisations)	*20*	*3 010*			*3 010*		*3 010*	*1 217*	*1 793*
(Dépenses réelles)	**22**	**2 883**	**56**		**2 939**		**2 939**	**1 146**	**1 793**
Total									
Dépenses prévues	410	50 373	598		50 971		50 971	49 311	1 660
(Total des autorisations)	*410*	*50 906*	*598*		*51 504*		*51 504*	*49 311*	*2 193*
(Dépenses réelles)	**398**	**52 364**	**1 909**		**54 273**		**54 273**	**63 814**	**(9 541)**
Coût des services fournis par d'autres ministères									
Dépenses prévues									0
(Total des autorisations)									*0*
(Dépenses réelles)									**70**
Coût net du programme									
Dépenses prévues									1 660
(Total des autorisations)									*2 193*
(Dépenses réelles)									**(9 471)**[1]

[1] Écart temporaire en raison du recouvrement des coûts de la démutualisation

Tableau 3 : Comparaison entre les dépenses prévues et les dépenses réelles, par secteur d'activité

Comparaison entre les dépenses prévues et les dépenses réelles, par secteur d'activité (milliers de dollars)					
	1998-99	1999-00		2000-01	
Secteur d'activité	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Dépenses prévues	Total des autorisations[1]	Dépenses réelles
Surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés	5 195	6 329	0	400	(11 734)
Services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada	1 669	1 597	1 660	1 793	1 793
Total	**6 864**	**7 926**	**1 660**	**2 193**	**(9 541)**

Tableau 4 : Recettes à valoir sur le crédit

Recettes à valoir sur le crédit, selon le secteur d'activité (milliers de dollars)					
	1998-99	1999-00		2000-01	
Secteur d'activité	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Dépenses révenues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés	43 114	46 584	48 094	48 094	62 668
Services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada	1 022	1 180	1 217	1 217	1 146
Total des recettes à valoir sur le crédit	44 136	47 764	49 311	49 311	63 814

Tableau 5 : Immobilisations, selon le secteur d'activité

Immobilisations, selon le secteur d'activité (milliers de dollars)					
Secteur d'activité	**Dépenses réelles 1998-99**	**Dépenses réelles 1999-00**	**Dépenses prévues 2000-01**	**Total des autorisations 2000-01**	**Dépenses réelles 2000-01**
Surveillance des institutions financières et des régimes de retraite privés	**451**	**575**	**598**	**598**	**1 853**
Services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada	**15**	**15**			**56**
Total	**466**	**590**	**598**	**598**	**1 909**

Tableau 6 : Passif éventuel

Passif éventuel (milliers de dollars)		
Liste des éléments de passif éventuel	**Montant du passif éventuel**	
	31 mars 2000	**31 mars 2001**
Prêts	–	–
Réclamations et procédures en instance ou potentielles		
Litiges	2 900	510
Total	**2 900**	**510**

Section V : Autres renseignements

Personnes-ressources et adresses Internet

Nom	Titre	Adresse	Téléphone	Télécopieur
Surveillance des institutions financières et des régimes de retraite				
Nick Le Pan	Surintendant des institutions financières	255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	(613) 990-7500	(613) 993-6782
Edna MacKenzie	Surintendant auxiliaire	255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	(613) 990-7491	(613) 993-6782
Julie Dickson	Surintendant auxiliaire	255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	(613) 990-3667	(613) 993-6782
Michael Hafeman	Surintendant auxiliaire	255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	(613) 990-7805	(613) 993-6782
John Doran	Surintendant auxiliaire	255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	(613) 990-4096	(613) 993-6782
Services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada				
Jean-Claude Ménard	Actuaire en chef	255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	(613) 990-7577	(613) 990-9900
Adresse Internet : http://www.osfi-bsif.gc.ca				

Lois et règlements connexes administrés par le ministre des Finances

Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension, L.R.C. 1985, ch. 32 (2e supplément)
Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières, L.R.C. 1985, ch. 18 (2e supplément), partie I
Loi sur les associations coopératives de crédit, L.C. 1991, ch. 48
Loi sur les banques, L.C. 1991, ch. 46
Loi sur les sociétés d'assurances, L.C. 1991, ch. 47
Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, L.C. 1991, ch. 45

Publications disponibles*

Bulletin du BSIF
Lignes directrices — Comptabilité et surveillance
Recueil des formulaires et instructions à l'intention des institutions de dépôts
Le Point sur les pensions

* Des frais peuvent être exigés pour la version papier.